

Nos références : COM035035 du 01/03/2022
Compte client : 05900944
Vos références : CDE DEV0180962 - CREPS PACA
Adresse de livraison

SI CONTACT
400 rue Pierre Berthier
ZI LES MILLES
13797 Aix en Provence Cedex 3
France

Adresse de facturation

SI CONTACT
400 rue Pierre Berthier
ZI LES MILLES
13797 Aix en Provence Cedex 3
France

Votre contact : DWI DW Pro interne
E-mail :
Tél : 04.42.90.16.04
N° TVA intra. client :

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<u>BL N° 68502 du 08/03/2022</u>					
MAINTENANCE SERVICE	MAINTENANCE SERVICE SERENITE 12 MOIS Comprenant: 2 visites préventives par an Vérification de la bonne fonctionnalité du matériel dans toutes les salles Relevé des heures des lampe des VP et nettoyage des filtres Rapport détaillé des interventions remise au CREPS PACA Du 22/02/2022 au 21/02/2023	1	490,00	490,00	1
DEPLACEMENT Z1	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z1	2	17,50	35,00	1
MAINTENANCE SERVICE	MAINTENANCE SERVICE SERENITE 12 MOIS Comprenant: 2 visites préventives par an Vérification de la bonne fonctionnalité du matériel dans toutes les salles Relevé des heures des lampe des VP et nettoyage des filtres Rapport détaillé des interventions remise au CREPS PACA Du 09/02/2022 au 08/02/2023	1	490,00	490,00	1
DEPLACEMENT Z2	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z2	2	45,00	90,00	1
MAINTENANCE SERVICE	MAINTENANCE SERVICE SERENITE 12 MOIS Comprenant: 2 visites préventives par an Vérification de la bonne fonctionnalité du matériel dans toutes les salles Relevé des heures des lampe des VP et nettoyage des filtres Rapport détaillé des interventions remise au CREPS PACA Du 03/03/2022 au 02/03/2023	1	490,00	490,00	1
DEPLACEMENT Z3	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z3	2	80,00	160,00	1

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Total HT	1 755,00 €
1	20,00	1 755,00	351,00	Total TVA	351,00 €

Conditions de règlement :
Echéance : 30/04/2022
Virement à 45 jours fin de mois
Domiciliation DWPro :
SOCIETE GENERALE
BIC : SOGEFRPP
IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34

Total TTC
2 106,00 €
Devise : EUR
Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)